

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission et de la Vie Universitaire du 21 juin 2022,

Délibération enregistrée sous le numéro **096-2022-FVE**
Conseil d'Administration du 8 juillet 2022 :

Sujet : Modification du calendrier universitaire général des formations 2022-2023

Fête du Sport et Big Bamboche : jeudi 29 septembre 2022
Journée Portes Ouvertes : samedi 28 janvier 2023

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 8 juillet 2022

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2022.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 12 juillet 2022.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*